



SYNAGOGUE BETH MOSCHE
3, AVENUE DE CLERMONT TONNERRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

DATES & HORAIRES DE CHABBAT ET SEMAINE

PARACHA MICHPATIM

DIMANCHE 16 FEVRIER 2025

08h00 CHA'HARIT
PAS DE TALMUD TORAH



VENDREDI 21 FEVRIER 2025

ENTREE CHABBAT 18h03
MIN'HA Suivi D'ARVITH A 18h00

SAMEDI 22 FEVRIER 2025

CHA'HARIT A 09H30
HAFTARAH : Rav AHARON GABAY.
MIN'HA A 17h40
SEOUDAH CHLICHITE
SORTIE CHABBAT & ARVITH A 19h11

שבת שלום
Shabbat Shalom!

שבת שלום
Shabbat Shalom!

LA E-LETTER EST DEDIEE A LA MEMOIRE DE :

RIVKA ATTIA LEBET ASSAYAG

LEA WAHNON BAT PERLA

SIMON HAÏM SISSO BEN SULTANA

MOSCHE BEN YEHOUDA ATLAN

FANNY BERGER GOLDSTEIN BAT RACHEL

ESTHER MIMOUN BAT MEÏCHA

MORDEKHAI NABITZ BEN MARCELLE

PARACHA DE LA SEMAINE « MICHPATIM »

(118 versets)

(tiré du site torah-box.com)

Après la révélation au Mont Sinaï, D.ieu transmet au peuple juif une série de lois.

Une première partie est constituée de commandements d'ordre social (interdiction du meurtre, du kidnapping, du vol, les lois sur les dommages corporels ou financiers, les règles régissant les tribunaux, etc.

Il transmet aussi le devoir de respecter l'étranger, ainsi que les commandements liés aux trois fêtes de pèlerinage (Pessa'h, Chavouot et Souccot) et les prélèvements agricoles qu'il convient d'offrir à cette occasion à Jérusalem.

Nous trouvons en n l'interdiction de mélanger du lait et de la viande ainsi que le devoir de la prière. D.ieu renouvelle la promesse de donner au peuple juif la Terre Promise et l'enjoint de se garder d'adopter les comportements païens de ceux qui y habitent encore.

Le peuple juif s'engage dans les termes : «Nous ferons et nous écouterons »ce que D.ieu leur demande.

Laissant la charge du camp à Aharon et 'Hour (le fils de Myriam), Moché monte sur le Mont Sinaï pour une période de 40 jours et 40 nuits a n d'y recevoir la Torah...

La paracha Michpatim contient 23 commandements positifs et 30 négatifs

Lois concernant l'esclave hébreu.
Mitsva pour le maître d'épouser son esclave hébreu.
Rachat de l'esclave juive.
Exécution légale de certains coupables par strangulation.
Réparation des dommages causés à autrui.
Exécution légale par le glaive.
Dommages causés par des animaux qui nous appartiennent.
Dommages causés par une fosse, puits.
Jugement à appliquer à un voleur.
Dommages causés par le bétail dans les champs.
Dommages causés par le feu.
Lois concernant le gardien bénévole.
Plaintes et dénégations devant le Tribunal.
Lois concernant le gardien rétribué ou le locataire.
Loi concernant des objets empruntés.
Jugement du suborneur.
Interdiction au maître de vendre à un autre l'esclave juif.
Interdiction de diminuer nourriture, habillement et devoir conjugal à celle qu'il a épousée.
Interdiction de frapper père ou mère.
Interdiction de consommer la chair du taureau condamné à la lapidation.
Ne pas laisser vivre une sorcière.
Interdiction de blesser un prosélyte par des paroles.
Interdiction de molester l'étranger dans les transactions.
Interdiction de molester l'orphelin et la veuve.
Prêts aux nécessiteux.
Suivre l'avis de la majorité.
Assistance pour décharger une bête.
Abandon des terres et de leur produit la 7ème année.
Abstention de tout travail le Chabbat.

Célébration des fêtes de pèlerinage.
Offrande des prémices.
Interdiction de réclamer le remboursement immédiat au débiteur en difficulté.
Interdiction de servir d'intermédiaire à un prêt usuraire.
Ne pas maudire le juge.
Interdiction du blasphème.
Interdiction de maudire le prince.
Interdiction de changer l'ordre des prélèvements sur les récoltes.
Interdiction de consommer la chair de l'animal taréf, déchiré.
Interdiction au juge d'écouter une des parties si ce n'est en présence de l'autre.
Interdiction d'accepter le témoignage d'un homme pervers.
Interdiction de condamner à une voix de majorité dans une affaire criminelle.
Règles de procédure dans une affaire criminelle.
Pas de sentiments de pitié pour le pauvre, en justice.
Interdiction de fléchir le droit d'un pécheur.
Interdiction de condamner lorsqu'il n'y a pas de témoins.
Interdiction d'accepter l'argent de corruption.
Interdiction de prêter serment en invoquant une idole.
Interdiction d'entraîner d'autres à l'idolâtrie.
Interdiction de sacrifier l'agneau pascal lorsqu'il y a du hamets en notre possession.
Interdiction de garder les graisses de l'agneau pascal jusqu'au matin.
Interdiction de faire cuire la viande dans le lait.
Ne pas chercher l'alliance avec les sept peuples.
Ne pas permettre à un idolâtre de venir habiter en Èrèts Yisraèl..

SUITE A LA TREVE SIGNEE ... LISTE DES 33 PREMIERS OTAGES

La liste des 33 otages qui seront libérés dans le cadre de l'accord a été publiée. L'ordre de leur libération n'a pas été indiqué.

Voici les otages qui seront libérés dans les 6 semaines à venir (par ordre alphabétique suivant l'orthographe hébraïque):

- Liri Albeg (LIBEREE LE 25/01/2025)
- Itzik Elgarat
- Karina Ariev (LIBEREE LE 25/01/2025)
- Ohad Ben Ami (LIBERE LE 08/02/2025)
- Ariel Bibas
- Jordan Bibas (LIBERE LE 01/02/2025)
- Kfir Bibas
- Shiri Bibas
- Agam Berger (LIBEREE LE 30/01/2025)
- Romi Gonen (LIBEREE LE 19/01/2025)
- Daniela Gilboa (LIBEREE LE 25/01/2025)
- Emilie Damari (LIBEREE LE 19/01/2025)
- Sagi Dekel Hen (LIBERE LE 15/02/2025)
- Yaïr Oren (LIBERE LE 15/02/2025)
- Omer Wenkert
- Alexander (Sacha) Trupanov (LIBERE LE 15/02/2025)
- Arbel Yehud (LIBEREE LE 30/01/2025)
- Ohad Yahalomi
- Elia Cohen
- Or Levy (LIBERE LE 08/02/2025)
- Naama Levy (LIBEREE LE 25/01/2025)
- Oded Lifshitz
- Gad Moshé Mozes (LIBEREE LE 30/01/2025)
- Avera Mangistu
- Shlomo Mansur
- Keith Segal (LIBERE LE 01/02/2025)
- Tsahi Idan
- Ofer Kalderon (LIBERE LE 01/02/2025)
- Tal Shoham
- Doron Steinbrecher (LIBEREE LE 19/01/2025)
- Omer Shem Tov
- Hisham Al Sayed
- Eliahou Sharabi (LIBERE LE 08/02/2025)
-

LISTE DES OTAGES CAPTURES PAR LES TERRORISTES DU HAMAS LE 07 Octobre 2023

Kaid Farhan Elkadi (H – 53 ans)
Almog Sarusi (H – 26 ans) D
Eden Yerushalmi (F – 26 ans) D
 Shiri Bibas (F – 33 ans)
Jordan Bilbas (H – 34 ans) L
 Ariel Bibas (Enfant – 4 ans)
 Kfir Bibas (Enfant – 9 mois)
 Samer Fouad Al-Talalka (H – 22 ans)
 Youssef Alziadne (H – 53 ans)
 Hamza Alziadne (H – 22 ans)
 Avraham Munder (H – 78 ans)
 Itzhak Gelerenter (H – 56 ans)
 Avinatan Or (H – 30 ans)
 Itay Svirzky (H – 38 ans)
 Segev Kalfon (H – 30 ans)
Dror Or (H – 38 ans) D
 Yair Horn H – 45 ans)
 Shlomo Mansour (H – 85 ans)
 Eitan Horn (H – 47 ans)
Orion Hernandez-Radoux (H – 30 ans) D
 Edan Alexander H – 19 ans)
 Bipin Joshi (H – 23 ans)
 Nimrod Cohen (H – 19 ans)
 Sasha (Alexander) Trofanov (H – 27 ans)
 Sapir Cohen (F – 29 ans)
 Andrey Kozlov (H – 27 ans)
Doron Steinbrecher (F – 30 ans) L
Nadav Popplewell (H – 51 ans) D
 Idan Tsachi (H – 51 ans)
 Maxim Herkin (H – 35 ans)
 Inbar Haiman (F – 27 ans)
Alex Lobanov (H – 32 ans) D
Elia Toledano (H – 27 ans) D
Michel Nisenbaum (H – 59 ans) D
 Omer Shem Tov (H – 21 ans)
 Ilan Weiss (H – 57 ans)
Naama Levi (F – 19 ans) L
 Libman Eliyakim (H – 24 ans)
 Yosef Ohana (H – 23 ans)
 Gvili Ran (H – 24 ans)
 Meir Jan Almog (H – 21 ans)
 Bar Kupershtein (H – 22 ans)
 Dolev Yehoud (H – 35 ans)

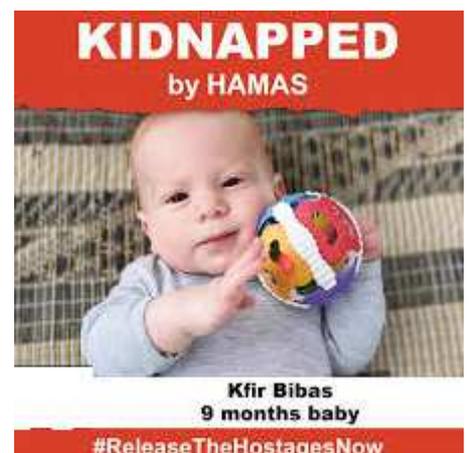
Tamir Nimrodi (H – 19 ans)
 Guy Gilboa-Dalal (H – 22 ans)
 Romi Gonen (F – 23 ans)
 Uriel Baruch (H – 35 ans)
 Eitan Abraham Mor (H – 23 ans)
Arbel Yehoud (F – 28 ans) L
Agam Berger (F – 19 ans) L
Chanan Yablonka (H – 42 ans) D
Itay Chen (H – 19 ans) D
Noa Argamani (F – 23 ans) L
 Matan Angrest (H – 21 ans)
Ohad Ben Ami (H – 55 ans) L
 Rom Braslavski (H – 19 ans)
 Ron Benjamin (H – 53 ans)
 Ester Amit (F – 28 ans)
 Ori Danino (H – 24 ans)
 Sagi Dekel-Chen (H – 35 ans)
 Tamir Adar (H – 38 ans)
Ofer Kalderon (H – 53 ans) L
 Yair Yaakov (H – 59 ans)
 Ohad Yahalomi (H – 49 ans)
 Itzik Elgarat (H – 69 ans)
 Matan Tzagauker (H – 23 ans)
Shani Goren (F – 29 ans) D
 Eliya Cohen (H – 27 ans)
 Omri Miran (H – 46 ans)
 Elkana Bohbot (H – 34 ans)
Ron Scherman (H – 19 ans) D
 Alex Dancyg (H – 75 ans)
 Alon Ohel (H – 22 ans)
Chaim Peri (H – 79 ans) D
 Tal Shoham (H – 38 ans)
Gadi Moses (H – 80 ans) L
 Gad Haggai (H – 73 ans)
 Judith Lynne Weinstein (F – 70 ans)
 David Evyatar (H – 22 ans)
Yoram Metzger (H – 80 ans) D
 Elad Katzir (H – 47 ans)
 Liri Albag (F – 18 ans)
 Oded Lifshitz (H – 83 ans)
Carmel Gat (F – 39 ans) D
 Shlomi Zvi (H – 43 ans)



Idan Shtivi (H – 28 ans)
 David Cunio (H – 33 ans)
 Ariel Cunio (H – 26 ans)
 Karina Ariev (F – 19 ans)
Yosi Sharabi (H – 52 ans) L
 Keith Samuel Siegel (H – 64 ans)
 Yagev Buchstab (H – 34 ans)
 Daniela Gilboa (F – 19 ans)
Fernando Marman (H – 60 ans) L
Luis Norberto Herr (H – 70 ans) L
 Lior Rodaif (H – 61 ans)
Or Levy (H – 33 ans) L
Hersh Goldberg-Polin (H23 ans) D
Nik Beizer (H – 19 ans) D
 Omer Neutra (H – 22 ans)
 Omer Wenkert (H – 22 ans)

En rouge L = libéré par Tsahal

En vert D = décédé



Qu'HACHEM les ramène dans leurs familles
Que les lumières brillent sur eux et qu'ils reviennent en bonne santé.



77